



Étude des crédits 2024-2025

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Retranscription et analyse par la Coalition Québec meilleure mine

Avril 2024

PRÉSENTATION

Fondée en 2008, la [Coalition Québec meilleure mine](http://quebecmeilleuremine.org) (QMM) regroupe une quarantaine d'organismes qui représentent collectivement plus de 300 000 individus de toutes les régions du Québec. La coalition regroupe des organismes citoyens, des organismes environnementaux, des syndicats, des universitaires et des associations de médecins. Au cours des 16 dernières années, la Coalition QMM a été au cœur des débats touchant le secteur minier et a contribué à sensibiliser les décideurs publics et un large pan de la société québécoise sur plusieurs enjeux qui touchent ce secteur. La coalition a contribué positivement à redéfinir les politiques publiques dans le secteur minier, notamment la *Loi sur les mines*, les redevances minières, les garanties financières à la restauration, l'encadrement environnemental, l'acceptabilité sociale, les territoires incompatibles à l'activité minière, de même que sur les positions du Québec concernant les filières minérales de l'uranium et de l'amiante, et plus récemment sur les minéraux critiques et stratégiques. Depuis 2008, les membres de la coalition ont participé à une quinzaine d'évaluations environnementales de projets miniers au Québec, dont neuf enquêtes du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Depuis 2014, QMM est un membre actif du Comité consultatif de la ministre des mines du Québec.

Étude des crédits

Ce document présente un lien vers l'enregistrement et notre retranscription des échanges concernant l'Étude des crédits budgétaires 2024-2025 du Ministère des Ressources naturelles

et des Forêts (MRNF) tenue le 25 avril 2024 à l'Assemblée nationale. Une brève analyse constituée des faits saillants et de nos commentaires est également incluse. Enfin, nous rappelons les 60 recommandations pour que le Québec ait meilleure mine que nous avons adressées à la ministre le 18 mai 2023 dans le cadre de sa consultation nationale sur l'encadrement minier.

Enregistrement de l'Étude des crédits budgétaires 2024-2025 du 25 avril 2024 du MRNF

Assemblée nationale du Québec | Étude des crédits budgétaires 2024-2025 du MRNF

Élu-e-s présent-e-s en Commission parlementaire :

- Coalition Avenir Québec
 - Madame Maïté Blanchette Vézina, députée de Rimouski, ministre des Ressources naturelles et des forêts
 - Audrey Bogemans, députée d'Iberville
- Parti Libéral du Québec, Opposition officielle
 - Monsieur Gregory Kelley, député de Jacques-Cartier, porte-parole en matière de Ressources naturelles
- Québec Solidaire, Deuxième groupe d'opposition
 - Madame Alejandra Zaga Mendez, députée de Verdun, porte-parole en matière d'environnement et de Ressources naturelles
- Parti Québécois, Troisième groupe d'opposition
 - Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia

Fonctionnaires présent-e-s en Commission parlementaire :

- Anne Racine, sous-ministre
- Nathalie Camden, sous-ministre associée
- Patrick Beauchesne, président directeur-général, Société du Plan Nord

FAITS SAILLANTS ET ANALYSE GÉNÉRALE

Le boom minier se poursuit

- Plus de 350 000 claims miniers couvrent le Québec, une augmentation de 5% depuis 2023 et de 151% depuis 2019
- 60% des claims miniers sont pour les minéraux critiques et stratégiques («MCS») et 40% pour l'or
- Il y a présentement « 8 mines en activités qui touchent les MCS » pour 8 mines d'or actives

¹ YouTube, MiningWatch Canada, *Assemblée nationale du Québec | Étude des crédits budgétaires 2024-2025 du MRNF*, en ligne <<https://www.youtube.com/watch?v=xNXz68L9izg>> (consulté le 26 avril 2024).

- La ministre affirme que 20 projets miniers de MCS sont sur la table pour un nombre équivalent de projets aurifères
- La ministre a reconnu la responsabilité du MRNF derrière le boom minier des MCS. « C'est une volonté aussi de faire le développement de cette filière parce qu'elle est importante pour la transition énergétique. On a mis en place des mesures pour augmenter l'exploration pour s'assurer de mettre en valeur nos minéraux à travers le *Plan québécois de valorisation des minéraux critiques et stratégiques*. On a aussi annoncé la création d'un fonds minier pour l'exploration minière l'année dernière pour soutenir l'exploration. »
- Le MRNF s'est engagé à fournir les données sur le nombre de claims (1) à l'intérieur des périmètres urbains, (2) sur les lacs et rivières et (3) à l'intérieur d'une zone tampon de 10 km autour des aires protégées actuelles

Quelle place pour l'or?

- L'or ne fait pas partie de la liste des 26 minéraux critiques et stratégiques. L'opposition posé la question « Est-ce que la ministre pense qu'il faut augmenter la production de l'or au Québec? »
- Réponse de la ministre : « On a construit nos régions autour de nos richesses naturelles. Autant la forêt que les mines. Et l'or, c'est un minéral qui est important, notamment dans la région de l'Abitibi. Il y a différents projets miniers d'or, et on accompagne chacun des projets miniers pour s'assurer que bien sûr ils respectent notre cadre strict et qu'ils puissent entrer en opération. »
- Autrement dit, le ministère encourage tous les projets miniers, qu'ils soient ou non « critiques et stratégiques » et sans égard à leur réelle utilité pour affronter la crise climatique

« On est dans une société de droit » : la ministre favorise les minières et abdique son pouvoir d'exercer son pouvoir de retirer des claims miniers pour la nature et les gens

- La ministre a fermé la porte à utiliser son pouvoir discrétionnaire pour mettre fin aux claims miniers situés à l'intérieur du projet d'aire protégée du lac Nachicapau sacré pour les Naskapi et à l'intérieur du parc régional Kiamika.
- La ministre des Ressources naturelles a renvoyé l'opposition vers son collègue ministre de l'Environnement. L'opposition a rétorqué que c'est le ministre de l'Environnement qui lui avait demandé de s'adresser à elle, en rappelant qu'elle a le pouvoir de retirer des claims miniers. Ce à quoi la ministre a répondu « Au Québec on a des droits qui sont octroyés, on est une société de droit. Lorsqu'il y a des droits qui sont donnés à une entreprise, retirer des droits ça a un impact sur l'État ». La ministre a ensuite parlé de son projet de loi qui vise à « avoir une meilleure harmonisation, une meilleure planification, une meilleure prévisibilité en termes d'usages ».
- Ceci laisse entendre que l'État ne souhaite pas intervenir pour retirer des claims miniers déjà accordés aux compagnies minières, mais plutôt uniquement resserrer les conditions d'octroi des claims miniers.
- La réponse de la ministre passe sous silence les droits de la nature et des populations locales qui sont affectées par la préséance des droits que le gouvernement accorde à l'industrie minière et son refus d'agir pour les protéger, même si elle en possède légalement le pouvoir

Consentement des Autochtones et des populations locales

- La ministre a refusé de s'engager « à avoir une consultation et d'avoir le consentement [des peuples autochtones] avant toute activité [minière] » sur leurs territoires
- La ministre a plutôt mis de l'avant les modifications réglementaires adoptées récemment concernant « les travaux d'exploration à impact » qui entreront en vigueur le 6 mai 2024. Pour la ministre, cette nouvelle procédure vise à « assurer une meilleure collaboration en amont entre l'entreprise et les communautés locales ».
- Cependant, comme la Coalition Québec meilleure mine l'indique dans son [Guide sur les nouvelles « autorisations pour les travaux d'exploration à impacts »](#), il ne s'agit que d'un échange d'informations sur *certain*s travaux d'exploration qui ne prévoit pas d'obtenir le consentement préalable libre et éclairé des autochtones, ni des municipalités et citoyen-ne-s visés. De surcroît, la ministre elle-même ne s'est pas réservé le pouvoir de refuser ces travaux miniers à impacts suivant une consultation auprès de la municipalité et des conseils de bande qui indiqueraient que les populations locales ne consentiraient pas aux projets miniers.

Un projet de loi qui se fait attendre

- La ministre a employé à douze (12) reprises l'expression « projet de loi » dans ses réponses aux questions de l'opposition. Une fois toutes les huit minutes en moyenne.
- La référence au projet de loi était employée pour mettre de l'avant l'intention de la ministre de modifier la Loi sur les mines.
- Concrètement, aucun détail n'a été fourni concernant le moment du dépôt du projet de loi. À ce stade, le scénario d'un dépôt suivi d'une adoption avant la fin de la présente session parlementaire est très improbable. Mais le projet de loi pourrait tout de même être déposé avant les vacances d'été et être repris à l'automne.
- Peu d'informations ont été données concernant les mesures concrètes du projet de loi. La ministre a cependant dressé une liste « des éléments qu'il va aborder, notamment l'acceptabilité sociale, l'aménagement des usages, le processus d'octroi des claims miniers, [...] limiter la spéculation sur les titres, la valorisation des MCS, mettre en valeur le recyclage, améliorer nos processus environnementaux, mais aussi l'efficacité de l'octroi des permis ».
- Plus tôt, la ministre a donné davantage d'informations concernant les objectifs de son projet de loi. « L'idée étant qu'on veut valoriser et intégrer nos minéraux dans des chaînes de valeur, on pense que c'est une opportunité pour le Québec d'un point de vue économique, d'un point de vue de sécurisation de chaînes d'approvisionnement, mais on veut le faire en harmonisation avec les milieux locaux. »

Porte fermée à la hausse des redevances minières

- L'opposition officielle a demandé à la ministre si elle considérait augmenter les redevances minières.
- La ministre a fermé la porte en ces termes : « On veut un environnement d'affaires qui permette le développement des projets miniers mais que le Québec ait sa juste part des redevances donc de la valeur des minéraux qui sont extraits en sol québécois. C'est l'équilibre qu'on trouve. Et la mécanique qu'on a en ce moment convient. »
- Aucune question n'a été posée concernant une meilleure redistribution des redevances au sein des populations locales et des nations autochtones

Faillite de la mine de diamants Stornoway

- Le troisième groupe d'opposition a posé la question « Quelle est l'interprétation de la ministre sur ce qui s'est passé [pour mener à la faillite de la mine de diamants Stornoway en territoire Eeyou Istchee, au Nord de Chibougamau]? »
- La ministre a répondu « oui, il y a la mine Renard de Stornoway qui a fermé prématurément. C'est le prix du diamant, la qualité du produit sur le marché en ce moment qui fait que ce n'est plus rentable. Les projets miniers sont des projets risqués, ce sont des choses qui peuvent arriver. »

Voyages à l'étranger et une consultation publique réalisée par une firme privée

- L'opposition officielle a émis une série de questions sur les nombreux voyages à l'étranger du directeur des politiques minières du MRNF aux États-Unis et en Europe ([Battery gigafactories USA 2023](#) à Washington D.C., Building Up a Battery ecosystem à Washington, [Future mining and minerals](#) à Stockholm). Un peu plus tôt, la ministre avait souligné avoir personnellement participé à une rencontre à Washington en 2024 pour « développer des chaînes d'approvisionnement [et] s'assurer de collaborer avec des pays alliés pour [...] trouver des débouchés intéressants pour les mines en activité au Québec »
 - La ministre a répondu que ces « missions commerciales sont importantes [...] pour développer un marché pour [...] le lithium, le graphite, le nickel, le cobalt, le manganèse, les terres rares, d'autres MCS »
 - La ministre a également indiqué que le gouvernement « avec le [think tank Safe](#), travaille à développer une filière et une chaîne d'approvisionnement en énergie pour la transition du gouvernement américain »
- Pour mener sa consultation sur l'encadrement minier au printemps 2023, le MRNF a consenti un contrat de 150 000\$ à la firme privée de consultants [Segma Recherche](#).
 - Pour justifier le choix de donner un contrat à l'externe, la ministre a expliqué « on souhaitait avoir une ressource externe pour ne pas que les participants pensent que les résultats étaient joués d'avance. [Il y a eu] 2400 participants. Segma était la firme qui était engagée pour le sondage et les consultations régionales ».

RETRANSCRIPTION DES ÉCHANGES (Classification par thèmes suivant la chronologie des discussions)

Zone d'innovation minière de Rouyn-Noranda et Institut national des mines

- PLQ, GK : Ministre de l'Énergie a mis en doute le projet de Zone d'innovation minière à Rouyn-Noranda. Pourtant votre collègue député de Bécancour, lors de son passage dans la région a dit que la zone d'innovation était très intéressante. Est-ce que la ministre peut clarifier la situation?
- Ministre : C'est un dossier très intéressant porté par les gens de l'Abitibi. Il y a plusieurs mines en activités et l'UQAT. L'écosystème est là, solide. C'est le ministère de l'Économie qui peut parler de la concrétisation du projet. Il y a un potentiel intéressant.

- PLQ, GK : Le fait que tout le monde cherche des MCS. Est-ce qu'il y a eu des discussions pour augmenter le budget pour essayer de permettre à l'Institut national des mines de faire plus? Si on n'a pas de Zone d'innovation minière, au minimum on a un institut qui peut faire plus. On a des échos des gens de l'Institut qui disent bien faire leur travail mais avec l'augmentation des coûts, ils souhaitent avoir plus pour être des leaders dans le secteur minier.
- Ministre : L'Institut relève du ministère de l'Éducation. On est membre du C.A. On croit que l'innovation est importante. On a fait plusieurs choses dans les derniers mois. Le Québec est à l'avant-garde du développement des MCS notamment. On est la première juridiction au Canada à avoir adopté un plan pour la valorisation des MCS dans lequel il y a plusieurs actions importantes. On a mis ce jour pour rester à l'avant-plan et [ajouter] les investissements nécessaires. Pour l'économie circulaire. On a soutenu la création du consortium de recherche et d'innovation en transformation métallique pour soutenir la réalisation de projets innovants, avec le Réseau de recherche scientifique sur les MCS on a aussi annoncé une bonification de 6M\$ pour la recherche, la transformation, le recyclage, l'économie circulaire des MCS. On a ajouté 6 nouveaux MCS sur la liste parce qu'on souhaite mettre de l'avant encore plus les minéraux pour sécuriser les chaînes de valeur et d'approvisionnement de l'ensemble du Québec, du Canada, avec l'Amérique du Nord et les voisins français. On a signé une entente avec la République française à l'automne dernier de collaboration interétatique pour être à l'avant-garde et on est reconnu comme tel au sein des autres instances à travers la planète. On est un leader en innovation.
- PLQ, GK : La zone d'innovation à Rouyn-Noranda c'est une bonne chose. Travailler à l'harmonisation des diplômes. C'est pas juste l'immigration qui va régler les enjeux d'emploi, mais on sait qu'on peut aller chercher l'expertise dans d'autres juridictions. C'est rien de nouveau dans le secteur minier. Si on est capable d'alléger le fardeau des travailleurs et d'aller chercher des talents pour le Québec.

Projet de loi

- PLQ, GK : Je reviens sur les claims miniers. On a discuté de ça l'année passée. Mise à jour, il y a les TIAM qui sont en place. Combien de fois vous avez fait des interventions auprès des municipalités. Comment vous voyez la situation? Est-ce que les choses se sont améliorées depuis un an?
- Ministre : Je suis contente que vous soulignez que je souhaitais faire un exercice transparent. On le sait, les minéraux, les ressources naturelles du Québec appartiennent à tous les Québécois. Je trouvais important que dans l'exercice de consultation on aille consulter la population. Je rappelle que l'année dernière on a fait une vaste démarche de consultation auprès de l'ensemble de la population du Québec. Très populaire, disons-le Monsieur le président quant à l'apport et la participation des différents groupes, autant environnementaux que les gens qui gravitent autour de l'industrie minière. L'exercice a été très instructif. Ma volonté étant qu'on développe nos mines et minéraux, mais de manière harmonieuse avec les communautés, les municipalités parce qu'on le sait les minéraux sont importants dans la transition énergétique, mais on veut le faire avec la collaboration des milieux concernés. Et lors de la consultation, j'ai interpellé les trois partis d'opposition parce que je voulais m'assurer d'avoir une vision 360 et de faire une place à tous les groupes avec les différentes visions qu'ils peuvent avoir, considérant que les minéraux et les ressources naturelles appartiennent à tous les Québécois. Très contente que le Parti Libéral et Québec Solidaire aient répondu à l'invitation. Malheureusement, on n'a eu aucune réponse du Parti Québécois. Suite à cette consultation, on travaille sur un projet de loi sur la Loi sur

les mines. L'idée étant qu'on veut valoriser et intégrer nos minéraux dans des chaînes de valeur, on pense que c'est une opportunité pour le Québec d'un point de vue économique, d'un point de vue de sécurisation de chaînes d'approvisionnement, mais on veut le faire en harmonisation avec les milieux locaux. Donc des ajustements sont en train d'être faits. Il y a effectivement des éléments sur lesquels je travaille en lien avec les territoires incompatibles à l'activité minière. C'est un outil qui existe et qui est utilisé par les municipalités. On a aussi contacté les municipalités dans la dernière année pour leur donner plus d'information. On a fait des rencontres d'information avec elles pour les outiller quant au régime actuel. Sans entrer dans les détails du projet de loi parce que je ne peux pas à ce moment-ci entrer dans les détails, mais améliorer les TIAM ça fait partie des objectifs sur lesquels je travaille. Également l'encadrement des titres miniers. J'ai bien hâte de pouvoir débattre et d'être en consultation avec vous pour le projet de loi qui s'en vient.

Claims miniers

- PLQ, GK : Est-ce qu'il y a eu une augmentation dans la dernière année et est-ce que vous avez une répartition à savoir si la plupart c'est pour des MCS, combien pour ceux qui ne le sont pas?
- Ministre : On est un leader en termes de régime minier et de solidité du régime minier, bien qu'on soit prêt à améliorer certaines choses. On est une juridiction où on est à l'avant-garde pour l'exploration des MCS, en adoptant le Plan québécois pour la valorisation des MCS et en mettant à jour le plan d'action, on a vraiment ciblé l'exploration minière et la recherche, la connaissance en terme d'exploration minière, en termes de retombées on souhaite que les retombées soient importantes pour le Québec, mais on veut cet équilibre au niveau des communautés locales. Concernant la hausse des claims, entre 2019 et 2024, c'est une hausse de 151,2%. En termes de MCS, je vais passer la parole à Madame Nathalie Camden.
- MRNF, NC : Dans la dernière période, on a eu une augmentation de 109% des claims pour les MCS. On couvre à la fois des nouvelles substances et des nouveaux projets miniers. C'est tout à fait nouveau car il y a quelques années, des projets en lien avec le lithium il n'y en avait à peu près pas. L'augmentation qu'on constate, dans les plus importantes, c'est dans le Nord-du-Québec pour les minéraux. Mais on constate aussi une augmentation dans le Sud du Québec.
- PLQ, GK : Est-ce que vous avez le chiffre global pour 2021-2023?
- Ministre : Entre 2022-2023 et 2023-2024, on est passé au total. 60% des claims sont pour les MCS. 40% sont pour l'or en ce moment. On a 264 000 claims miniers en 2022, 330 393 en 2023 et 350 157 en 2024.
- PLQ, GK : Vous avez une idée de combien touchent des lacs, des rivières, des parcs national?
- Ministre : On pourrait vous revenir. Mon équipe semble dire que c'est difficile de dire combien touchent des lacs...
- PLQ, GK : Dans la stratégie des MCS, vous avez fait une révision des différents minéraux. Mais aussi, il y a de l'hydrogène naturel au Québec. A-t-on une idée de ce qu'il y a comme potentiel?
- Ministre : La question aurait pu être posée à mon collègue de l'Énergie.
- QS, AZM : Je poursuis sur les claims miniers. On parle d'une hausse de 151,2% en cinq ans. Et les 350 157 en 2024, on parle quand même d'une hausse de 16% par rapport à l'année dernière. Est-ce que je me trompe?
- Ministre : Pour les statistiques je pourrais vous revenir. Mais c'est certain qu'il y a un engouement pour les MCS. Et c'est une volonté aussi de faire le développement de

cette filière parce qu'elle est importante pour la transition énergétique. On a mis en place des mesures pour augmenter l'exploration pour s'assurer de mettre en valeur nos minéraux à travers le PQVMCS. On a aussi annoncé la création d'un fonds minier pour l'exploration minière, le MQ Investissement minier l'année dernière pour soutenir l'exploration. Je sais que certaines personnes peuvent s'inquiéter par rapport à la présence de claims. C'est important de rappeler qu'un claim comme on l'appelle en ce moment, permet d'explorer. C'est l'étape première pour savoir s'il y a un potentiel. Sur les terres privées, toute personne peut refuser de consentir à ce qu'il y ait de l'exploration.

- QS, AZM : Sur les faits, en reprenant la question de mon collègue, est-ce qu'il y a des outils pour savoir où ont lieu les claims miniers sur les lacs et rivières. Est-ce que vous surveillez combien de claims se situent à l'intérieur des périmètres urbains, des municipalités. Je vous donne un exemple, à Gatineau l'année dernière, est-ce qu'on a d'autres cas comme ça? Combien de claims se situent à l'intérieur des périmètres urbains au Québec?
- Ministre : Les périmètres urbains, il y a déjà une exclusion. La situation de Gatineau est particulière. J'ai annoncé lors de l'annonce du projet de loi qu'il y a des choses qui allaient être ajustées pour avoir une meilleure harmonisation par rapport aux territoires des municipalités. En ce moment, les villes ont la possibilité de désigner comme incompatibles à l'activité minière. Donc il y a eu des TIAM, mais l'exercice a été fait par plusieurs municipalités pour s'assurer de revoir et d'harmoniser mieux le développement minier face aux autres usages des territoires municipaux. Elles ont travaillé à faire que leur territoire ou une partie soit incompatible. En réponse à votre question précédente, il y a eu une augmentation de 5% entre 2023 et 2024 de tous les claims.
- QS, AZM : Est-ce que la ministre s'engage à déposer les chiffres pour les claims en périmètre urbain?
- Ministre : Les périmètres urbains en vigueur en 2013 étaient exclus. Ce qui est arrivé à Gatineau, c'est s'il y avait des mises à jour elles n'étaient pas considérées. Ce sont des améliorations sur lesquelles on travaille.
- QS, AZM : Ma série de question c'est : combien se situent à l'intérieur des périmètres urbains? Combien à l'intérieur d'une zone tampon de 10 km entourant les aires protégées de la province? Est-ce qu'il y a une surveillance? Si oui, est-ce possible de déposer les données? Et je rejoins le Québec sur les lacs et rivières. L'année dernière, on a eu la discussion sur les compagnies qui font de la spéculation des titres miniers. Est-ce que le ministère s'est penché sur la question? Est-ce qu'il sait combien de claims miniers ont été revendus dans l'objectif de la spéculation?
- Ministre : Ça fait partie des questions que j'ai entendues l'année dernière durant cette vaste consultation qu'on a menée dans les derniers mois pour s'assurer d'avoir une meilleure harmonisation avec les autres utilisations du territoire. Ma collègue de Verdun l'a mentionné, il y a eu plusieurs questions posées à ce sujet. On a l'outil des TIAM pour aider les municipalités à délimiter. On a encouragé les municipalités à exercer ce pouvoir de désigner comme incompatibles les territoires à l'activité minière, justement pour avoir un meilleur arrimage entre les périmètres urbains de 2013 et celui d'aujourd'hui. Je l'ai mentionné, suite aux consultations, il va y avoir des ajustements apportés à la Loi sur les mines.

Exercice du pouvoir de la ministre de retirer des claims miniers

- QS, AZM : Le TIAM ne permet pas de retirer des claims. Ils arrivent par la suite. Nous avons eu plusieurs questions là-dessus. Comment on est en train de surveiller la présence de claims avec les périmètres urbains, à proximité des zones protégées. Et là

j'ai deux cas. Le premier c'est en territoire autochtones. Le lac Nachicapau, un territoire sacré pour les Naskapi, dans le Nord-du-Québec, un lac d'une grande importance écologique, et il y a des claims qui augmentent pour lesquels il y a des questions avec raison auprès des communautés autochtones. C'est un secteur qui veut être protégé. Une grande partie des claims sont octroyés à la SOQUEM. Donc nous avons, le gouvernement du Québec, est partie prenante. Ma question pour la ministre c'est : est-ce qu'elle est au courant du dossier et est-ce qu'elle s'engage à protéger le secteur du lac Nachicapau de toutes activités minières futures?

- Ministre : Rappelons pourquoi il y a une préséance des droits miniers sur l'utilisation du territoire, c'est parce qu'en fait à l'étape d'exploration, ça nous permet de comprendre ce qu'il y a sous le sol. Et ça c'est important de le faire pour avoir de la connaissance. Si on veut faire la transition énergétique, je pense qu'il faut se permettre d'aller explorer le territoire québécois. En relation avec le dossier dont ma collègue mentionne. Il y a une entente avec les Naskapi. Bien sûr que pour un projet minier, s'il y a des droits déjà présents, on est dans une société de droit rappelons-le, on ne retire pas de droits sur des projets d'aires protégées. Et donc pour l'instant, on travaille en collaboration avec les Premières Nations dans plusieurs dossiers. Ça me permet de rappeler tout ce qu'on a fait dans la dernière année pour faire des rapprochements. J'ai visité plus de dix communautés autochtones pour m'assurer de bien comprendre les enjeux. Autant en mines qu'en forêts, pour s'assurer que dans le prochain projet de loi on puisse mieux faire ce développement plus harmonieux avec les Premières Nations, pas juste les communautés autochtones également. Je travaille sur un projet de loi en ayant en tête l'ensemble des consultations que j'ai menées, dont celles avec les Premières Nations.
- QS, AZM : La ministre a dit qu'il faut se permettre d'explorer le territoire. Mais on a quand même le principe du consentement des populations autochtones. On a aussi le principe même pour l'exploration, c'est ce que dit l'ONU pour le respect des territoires. Est-ce que la ministre s'engage à avoir une consultation et d'avoir le consentement avant toute activité d'exploration au lac Nachicapau?
- Ministre : C'est pour ça que j'ai mis en place un règlement sur les travaux d'exploration à impact. Ça me permet de rappeler ce qu'on a fait dans la dernière année en lien avec une meilleure harmonisation parce que oui je travaille sur projet de loi, mais je suis en action entretemps pour améliorer les façons de faire. Alors on a adopté un règlement sur les travaux d'exploration à impacts. Ce que ça signifie c'est qu'une entreprise qui souhaite faire des travaux d'exploration minière qui aurait des impacts sur l'environnement, ça veut dire des travaux hydraulique ou qui pourrait avoir de la poussière ou du bruit de manière importante doit consulter les communautés autochtones si c'est en territoire public et doit consulter aussi la communauté locale, donc les municipalités si c'est en territoire municipal. Alors on agit pour s'assurer une meilleure collaboration en amont entre l'entreprise et les communautés locales. Et suite à ces consultations, il y a un permis qui doit être émis par le MRNF.
- QS, AZM : On a des objectifs au Québec d'atteindre 30% du territoire protégé et on est déjà à 17%. Puis avec les données que la ministre nous donne, on est à peu près à 10% du territoire qui est claimé. Donc on voit là qu'il existe des tensions. J'ai visité le parc régional Kiamika qui est dans la région des Hautes-Laurentides. Il y a des claims qui sont actifs. C'est intéressant parce que le ministère du Tourisme a mis 1 M\$ pour ce parc régional. Il y a un plan pour l'écotourisme et faire du camping et à quelques mètres, il y a des claims qui sont actifs et que l'entreprise a déjà contacté la direction du parc pour faire des travaux d'exploration. Est-ce que la ministre a des pouvoirs pour retirer les claims qui menacent un parc régional? Est-ce qu'elle va faire quelque chose pour protéger le parc Kiamika?

- Ministre : Les parcs relèvent du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il y a des pouvoirs qui existent pour lui permettre de retirer certains droits. La question pourrait être déposée à mon collègue.
- QS, AZM : La question a été posée. Je suis allé voir le ministre de l'Environnement, le ministre du Tourisme, ils me réfèrent tous au ministère des Ressources naturelles. Parce que le claim, le pouvoir d'exploration, c'est la responsabilité des Ressources naturelles. La ministre a le pouvoir de retirer des claims. C'est ça l'enjeu. Retirer des claims à l'intérieur d'un parc régional dans lequel le gouvernement du Québec a investi pour des activités écotouristiques. Est-ce que la ministre va retirer les claims pour ne pas constituer une menace d'exploration minière dans la région?
- Ministre : La question de ma collègue porte sur l'harmonisation de tous les usages du territoire. Au Québec on a des droits qui sont octroyés, on est une société de droit. Lorsqu'il y a des droits qui sont donnés à une entreprise, retirer des droits ça a un impact sur l'État. En travaillant le projet de loi sur les mines, l'idée d'avoir une meilleure harmonisation, une meilleure planification, une meilleure prévisibilité en termes d'usages ça fait partie des éléments sur lesquels je travaille dans le projet de loi. Parce qu'il y a des volontés locales et on a des orientations en matière de protection du territoire. Nous aussi on s'apprête à faire des changements pour avoir une meilleure cohabitation entre les différents usages du territoire. C'est clairement ce sur quoi on travaille en ce moment.
- QS, AZM : Je reviens de manière générale, comme je n'ai pas de réponse claire concernant le cas spécifique de Kiamika. Est-ce qu'il y a des mécanismes et des moments pendant lesquels la ministre des Ressources naturelles s'assoie avec le ministre de l'Environnement concernant les projets d'aires protégées et qu'on regarde en détail la présence ou pas de claims. Est-ce que la ministre serait d'accord avec moi que dès qu'on a un projet d'aire protégée, la ministre devrait avoir le pouvoir et travailler en collaboration avec le ministre de l'environnement pour atteindre nos objectifs de protection du territoire?
- Ministre : Pour l'atteinte des objectifs de protection du territoire on travaille en étroite collaboration au MRNF avec Environnement dans la mesure où il y a des pouvoirs existant. Il a des pouvoirs qui existent qui sont dévolus au ministre de l'environnement lorsqu'il souhaite désigner des aires protégées. Mais on travaille en collaboration pour l'atteinte de ces objectifs, c'est une priorité gouvernementale.
- QS, AZM : Sur la Stratégie minière, on a parlé des MCS, ma question est « combien et quelle est la proportion des sites miniers en ce moment qui sont pour des MCS »?
- Ministre : On parle de 60% des claims qui sont pour les MCS, 40% pour l'or.
- QS, AZM : Je reprends ma question, ce n'est pas les claims, mais les sites miniers en exploitation minière. Et la proportion des sites miniers actifs qui sont pour les MCS et lesquels ne le sont pas?
- Ministre : On travaille activement pour faire plusieurs projets miniers. Avant d'arriver à un projet actif, il faut comprendre qu'il y a des années et des centaines de permis qui doivent être obtenus, parce qu'on a un régime solide, qui permet de s'assurer que les mines quand elles sont en exploitation, qu'elles ont les sommes suffisantes pour la restauration des sites miniers, donc s'assurer qu'avant qu'elles ferment, elles aient les sommes nécessaires pour remettre en état le site, donc vraiment on travaille de manière proactive avec les projets miniers pour qu'à la fois on accélère les projets, tout en gardant le cadre très strict en matière environnementale. Quant à la question de ma collègue, c'est 8 mines en activités qui touchent les MCS, et 20 projets miniers de MCS. On va déposer les chiffres.
- QS, AZM : Donc je comprends que l'or ne rentre pas dans la liste des MCS? Est-ce que la ministre pense qu'il faut augmenter la production de l'or au Québec?

- Ministre : Les mines d'or. On a construit nos régions autour de nos richesses naturelles. Autant la forêt que les mines. Et l'or, c'est un minéral qui est important, notamment dans la région de l'Abitibi. Il y a différents projets miniers d'or, et on accompagne chacun des projets miniers pour s'assurer que bien sûr ils respectent notre cadre strict et qu'ils puissent entrer en opération.

Lithium

- PLQ, GK : Quand on parle des MCS, l'un des plus importants est le lithium. Pour moi c'est pas nécessairement l'exploration et l'exploitation, mais la transformation que je trouve intéressant. Si on regarde le prix du lithium et de l'hydroxyde, c'est pas la batterie qui est intéressante, mais la substance chimique. Et le prix par tonne c'est 39 000\$. Et nous avons un projet au Québec avec Nemaska Lithium. Ils sont toujours en train de réformer le produit chimique, mais quand même, ça démontre la valeur qui est importante pour la transformation du lithium. La part du Québec va augmenter dans les prochaines années. Est-ce que la ministre peut parler de cette partie de la stratégie de l'économie circulaire? C'est quoi le plan du gouvernement pour s'assurer qu'on continue de développer ce secteur critique? Pour s'assurer qu'on ne fait pas juste sortir le gisement de la terre et l'envoyer dans un autre marché pour la transformation. On veut éviter que ça arrive. Si on est capable de garder une majorité, c'est le vrai pétrole du XXIe siècle. C'est dans les produits chimiques qui vont dans les batteries.
- Ministre : C'est exactement pour ça qu'on a adopté le PQVMCS. Pour partir du minéral dans le sol québécois, et intégrer notre lithium dans une chaîne de minéraux. La filière batterie c'est un positionnement qui découle du plan. On a mis ce plan à jour pour s'assurer notamment d'avoir une meilleure économie circulaire. Pour s'assurer de valoriser l'ensemble de ce qui est extrait du sol québécois. Pour l'intégrer et le transformer au Québec. Mon collègue de l'Économie travaille ardemment à la réalisation de l'intégration de ces filières. On travaille au MRNF en étroite collaboration avec le ministère de l'Énergie, parce qu'on sait le potentiel qu'il y a. Le potentiel économique pour le Québec. On souhaite continuer dans cette logique d'intégration de filières. Parce qu'il y a un potentiel là qu'on souhaite mettre en valeur. Créer de la richesse, parce qu'on a des normes élevées. On est reconnu à l'international comme étant un leader en matière de critères ESG : environnementaux, sociaux, gouvernance. Et ça, ça nous positionne avec d'autres partenaires, d'autres pays qui ont d'autres façons de faire. Donc dans l'intégration de nos minéraux et la décarbonation de nos économies, l'intégration de nos minéraux dans ces chaînes de valeurs et d'approvisionnement, il est vraiment intéressant que cette transformation se fasse au Québec. Le prix du lithium fluctue, on le sait, mais en les intégrant dans les chaînes, ça permet de s'assurer d'avoir des clients. Ça permet de tirer profit au maximum des minéraux québécois.
- PLQ, GK : Le prix du lithium va toujours augmenter et baisser, c'est la réalité. C'est pourquoi le produit chimique est important. Il n'y a pas de baisse de la demande. Mais la Chine fait beaucoup de dumping. Pour le Québec, ce qui est intéressant, et dans la Loi sur les mines, il y a la possibilité de mettre un critère pour s'assurer que les mines transforment leurs produits ici au Québec. Au Canada, on a le plus grand potentiel de lithium. Est-ce qu'il y a une façon de pousser des entreprises minières qui veulent exploiter le lithium ici pour s'assurer que la transformation soit faite ici. Aussi que ce soit dans différentes zones. On en a une à Bécancour, mais ça pourrait aussi être en Abitibi. Est-ce que la ministre a une vision d'où on pourrait aller pour la transformation du lithium? On l'a commencé, mais c'est là où on peut être un leader en Amérique du Nord.

- Ministre : On a agi, et on continue d'agir. Dans le budget 2022-2023, il y avait une initiative sur trois ans pour soutenir l'échelle de minéralurgie et la première transformation. La Loi sur les mines exige déjà que toute demande de bail soit accompagnée d'une étude d'opportunité économique et de marché pour la transformation sur le marché au Québec. Donc ça c'est parce qu'on souhaite continuer de faire l'intégration de nos minéraux. J'étais à Washington il y a quelques semaines parce qu'on veut développer des chaînes d'approvisionnement pour s'assurer de collaborer avec des pays alliés pour que nos critères de mise en production qui sont élevés puissent trouver des débouchés intéressants pour les mines en activité au Québec et les promoteurs québécois qui sont en sol québécois. On travaille aussi sur la traçabilité, avec différentes entreprises, avec des projets pilotes, pour que les clients qui achètent des minéraux s'assurent que les minéraux ont été exploités en respectant les plus hauts standards, donc les critères ESG élevés. On est en action. On est reconnu comme des leaders dans ce domaine dans le monde.
- PLQ, GK : Je suis d'accord qu'on travaille avec nos alliés. Mais on est aussi en compétition. Les Américains sont en train de construire des usines d'hydroxyde de lithium pour fournir les usines de batterie. Je reviens avec Nemaska Lithium. Il faut y arriver parce que c'est l'avenir.

Redevances

- PLQ, GK : On a un boom. On regarde les chiffres dans les budgets, les redevances ont augmentées c'est une bonne nouvelle. Mais je sais que c'est aussi parti du Plan d'action, de regarder les meilleures pratiques dans les autres juridictions, alors est-ce que c'est quelque chose que la ministre prend en considération de peut-être augmenter particulièrement si les mines continuent d'exploiter de l'or et les autres minéraux qui sont hyper intéressants?
- Ministre : Dans la dernière année, 562 M\$ en 2022. Il y avait eu une diminution par rapport au prix du fer, mais aussi parce que les mines ont investi en modernisation et ces investissements réduisent les redevances prélevées pour chaque entreprise. On veut un environnement d'affaires qui permette le développement des projets miniers mais que le Québec ait sa juste part des redevances donc de la valeur des minéraux qui sont extraits en sol québécois. C'est l'équilibre qu'on trouve. Et la mécanique qu'on a en ce moment convient.

Emplois dans le secteur minier

- PLQ, GK : La pénurie de main-d'œuvre n'est pas unique au secteur minier. Mais c'est souvent des emplois où ça prend une formation spécialisée. Alors quelles actions avez-vous pris pour assister et aider que nos entreprises aient la main d'œuvre nécessaire pour l'agrandissement de projets ou remplacer les gens qui prennent une retraite bien méritée?
- Ministre : La main d'œuvre est importante si on souhaite développer notre industrie et les minéraux critiques et stratégiques. Des actions dans le plan pour la valorisation des MCS sont prévues. Ma collègue de l'Emploi travaille sur certaines mesures.

Bureau de coordination des droits

- PLQ, GK : L'industrie et les acteurs ont des choses positives à dire sur le bureau de coordination des droits. Si je comprends bien, c'est un projet pilote qui a bien marché. Est-ce que le ministère a l'intention d'alléger son travail? J'ai juste des échos que c'est

une bonne chose, que l'industrie est contente de coordonner les actions gouvernementales. Comment on peut continuer de soutenir une bonne initiative?

- Ministre : C'est un très bel exemple de comment on peut travailler ensemble de manière interministérielle plutôt que d'être en silos. Ça a permis de réduire de 40% les délais d'obtention de permis. Et ça c'est vraiment une bonne façon de travailler pour avoir des normes élevées mais obtenir une rapidité et efficacité de l'État dans l'obtention de permis. Parce qu'on souhaite faire ce développement minier, que ça aille de l'avant. Il y a souvent une question de momentum. Alors c'est important que nous comme État on ne ralentisse pas le développement de projets parce que ça demeure des projets risqués. Et donc on veut s'assurer que l'appareil gouvernemental travaille en collaboration, en parallèle pour que les émissions de permis se fassent plus [rapidement]. Donc le bureau de projet on a la volonté que ça continue. On a appris dans les différents projets qui ont passé par le bureau.

Sous-produits miniers et recyclés

- PLQ, GK : C'est quoi les actions mises en place pour les sous-produits qui peuvent être intéressants? Pourquoi nous sommes arrivés avec un échec?
- Ministre : Quant au bilan, on a près de 83% des cibles qui évoluent selon les échéanciers prévus. On a des résultats concrets, des avancées réelles. Les investissements totaux s'élèvent à 47,4 M\$. C'est plus de la moitié du budget initial qui était de 90 M\$ qui est engagé. On continue d'être en action pour le déployer. On veut continuer d'être en action pour le déployer et réaliser ce plan pour la valorisation des MCS. J'aimerais qu'on précise les sous-produits.
- PLQ, GK : C'est dans votre plan sur les sous-produits. Moi je ne sais pas c'est quoi la définition précise.
- Ministre : Notamment en lien avec les résidus amiantés, on veut valoriser l'ensemble de ce qui est extrait et ce qui a été extrait dans le passé. On a lancé différents programmes pour valoriser les haldes à stériles.

Régionalisation des emplois de la fonction publique

- PQ, PB : En 2018, le Parti Québécois a proposé l'ensemble de la section mines du Ministère s'en aille en Abitibi-Témiscamingue. Tous les employés. Je sais que ce n'est pas ce qui a été retenu. Mais je veux réitérer, pour les gens de l'Abitibi-Témiscamingue, qu'on y croit toujours. Ceci étant dit, dans le plan gouvernemental de régionalisation des 5000 emplois de la fonction publique, il y a selon nos calculs 71 postes du Ministère qui sont régionalisés entre 2018 et 2023. Je veux savoir, pour l'ensemble de ces postes, la nature du poste - donc un document que j'aimerais avoir plus tard, où la personne travaille physiquement et la ville. Autrement dit, on annonce que des postes sont transférés, 332 fonctionnaires. J'en connais aucun que je peux identifier qui aurait vendu sa maison à Charlebourg pour s'en aller à Mont-Joli. Pour le ministère, ce qu'on veut savoir c'est combien de fonctionnaires sont partis de Québec à nos régions.
- Ministre : J'aurais aimé que le Parti Québécois participe au projet de réforme de la Loi sur les mines mais on n'a pas eu de réponse de la part du Parti Québécois, mais c'est donc l'occasion d'avoir cette discussion et de sentir que le Parti Québécois s'intéresse enfin aux Ressources naturelles. Quant à votre question, c'est important de mentionner que le MRNF est le plus régionalisé. On a des bureaux partout dans toutes les régions du Québec. Le collègue est assez aguerré pour savoir que je ne parlerai pas de ressources humaines de façon spécifique quant à savoir si un employé ou un autre a déménagé, mais on a des données éloquentes sur la place donnée aux gens des

régions dans le ministère. La cible du MRNF s'établit à 184 emplois régionalisés entre le 1er février 2021 et 2028.

- PQ, PB : On est quatre députés, et on travaille fort à faire changer ce chiffre-là. Quatre députés pour couvrir tous les secteurs d'activité. On fait ce qu'on peut dans les circonstances. On a un horaire qui est celui de parlementaires qui s'occupent de nos comtés, c'est pas assez pour la ministre, mais on fait ce qu'on peut. C'est très précis, je ne demande pas les adresses, je veux savoir dans quels bureaux ils travaillent. J'ai déjà fait le pré-travail, il y en a 71 employés du MRNF. Dans quelle ville travaillent-ils physiquement. J'ai pas besoin de rien de nominatif. On peut vous fournir cette information-là.
- Ministre : On s'engage de déposer les documents.
- PQ, PB : J'ai juste besoin de savoir les gens partent de où à où. Pour pas que le télétravail soit comptabilisé dans le calcul.

Diamant

- PQ, PB : Mine Renard, Chibougamau, mine de diamants. La ministre est sûrement au courant qu'il existait aussi un centre d'interprétation de diamants, une mine de taille de diamants. C'est 425 employés perdus à Chibougamau. C'est non seulement une perte d'emplois, mais c'est un minerai de grande valeur qui nous appartient. On avait une stratégie minérale au Québec qui faisait en sorte qu'on souhaitait à terme que le diamant extrait au Québec soit taillé au Québec. Quelle est l'interprétation de la ministre sur ce qui s'est passé. Que reste-t-il de l'engagement gouvernemental qui date d'un certain nombre d'années de tailler le diamant au Québec?
- Ministre : J'étais justement à Chibougamau la semaine dernière pour annoncer la restauration d'un site minier abandonné, donc on travaille en étroite collaboration avec la Ville de Chibougamau, avec les gens du Nord-du-Québec parce qu'il y a un potentiel minéral intéressant et un potentiel de développement social pour le Nord, pour le Québec au complet. Et donc oui, il y a la mine Renard de Stornoway qui a fermé prématurément. C'est le prix du diamant, la qualité du produit sur le marché en ce moment qui fait que ce n'est plus rentable. Les projets miniers sont des projets risqués, ce sont des choses qui peuvent arriver.

Voyages du MRNF

- PLQ, GK : Sur les voyages de votre équipe. Votre collègue Monsieur Douheret a participé à une Battery gigafactories USA 2023 pour en apprendre plus sur les chaînes d'approvisionnement. Est-ce que vous avez eu un rapport sur ce voyage? Qu'est-ce que le MRNF a appris au sujet des battery gigafactory aux États-Unis? Et comment on peut appliquer ça ici au Québec?
- Ministre : Plusieurs missions commerciales sont importantes. Sécuriser les chaînes d'approvisionnement, il y a des retombées importantes pour le Québec qui sont à développer. La chaîne de valeur, la volonté de développer un marché pour les produits Québécois. Pour ce qui est de la visite de notre directeur Monsieur Douheret à cet événement c'était pour développer un marché pour les batteries lithium-ion. La filière batterie c'est important. Pour le lithium, le graphite, le nickel, le cobalt, le manganèse, les terres rares, d'autres MCS. On fait des missions commerciales parce qu'on souhaite développer ce marché et parce qu'on sait que les États-Unis ont besoin de cette sécurisation. On est en étroite discussion avec eux pour développer cette chaîne de valeur.

- PLQ, GK : Il a eu la chance un mois plus tard de retourner aux États-Unis et cette fois-ci c'était au Building Up a Battery ecosystem: Roundtable. Moi j'adore ça. Plus de stockage, c'est important pour le Québec. Mais encore, on a beaucoup parlé des meilleures pratiques au Québec. Qu'est-ce qu'on a appris de ce deuxième voyage?
- Ministre : On travaille à développer des clientèles pour mettre de l'avant les entreprises sur le territoire québécois pour intégrer ces entreprises dans l'Inflation reduction Act aux États-Unis. Alors votre question, le gouvernement, avec le think tank Safe, travaille à développer une filière et une chaîne d'approvisionnement en énergie pour la transition du gouvernement américain. Le Québec on est mis de l'avant. Cet événement met la lumière sur les façons de faire québécoises. On a acquis une crédibilité. On a mis en valeur l'innovation qu'on a au Québec. Donc ça permet de tisser des liens et des partenariats d'affaires.
- PLQ, GK : Encore Monsieur Douheret a eu le plaisir d'aller à Stockholm en Suède pour participer à une conférence sur le Future mining and minerals. Par hasard, est-ce que le monsieur a visité Northvolt pour savoir comment eux autres ont un système et un cycle intéressant en Suède?
- Ministre : Non il n'a pas visité Northvolt, mais c'est quand même une rencontre importante. Je vous parlais de l'intégration avec le marché américain. Mais on souhaite aussi développer le marché européen pour s'assurer de diversifier nos clientèles. On développe des partenariats avec des pays qui ont les mêmes valeurs, qui souhaitent faire la transition énergétique. La Suède est donc un partenaire privilégié. L'Arctic Circle, l'Institut Nordique du Québec aussi avec la Société du Plan Nord. On est en étroite collaboration avec les partenaires de l'Europe et des États-Unis pour s'assurer de faire l'intégration des minéraux québécois.
- PLQ, GK : Vous avez une équipe qui a participé à une conférence à Fredericton, NHC 2023. C'est quoi « NHC »?
- Ministre : On va vous revenir.
- PLQ, GK : Vous avez payé 3000\$ pour du coaching par Mathieu Ginette?
- Ministre : C'est un dossier de ressources humaines donc c'est normal qu'il n'y a pas de détails.

Entretien des bureaux

- PLQ, GK : Coûts d'entretien des bâtiments de 389 000\$, pourquoi?
- MRNF, AR : C'est le total de l'ensemble des projets relatifs à l'aménagement partout sur le territoire. Notamment de sécurisation de l'accueil, dans un entrepôt.
- PLQ, GK : Gestion des titres miniers... 175 000\$ pour le site? Pourquoi?
- MRNF, AR : Ça inclut l'architecture du site web, l'intégration avec les droits réels et immobiliers du Québec, le service aux membres.
- PLQ, GK : 150 000\$ pour Segma Recherche. Pourquoi?
- Ministre : On souhaitait avoir une ressource externe pour ne pas que les participants pensent que les résultats étaient joués d'avance. 2400 participants. Segma était la firme qui était engagée pour le sondage et les consultations régionales.
- PLQ, GK : J'imagine que c'est la même chose pour le sondage de KPMG sur la satisfaction des clients?
- Ministre : Oui.

Société du Plan Nord

- PLQ, GK : À la Société du plan Nord, on parle de 5000\$ pour l'animation d'un lac à l'épaule. C'était quoi ça exactement?

- SPN, PB : À chaque année, la Société tient une rencontre stratégique sur l'évolution de la société du Plan Nord. Pour élaborer le plan stratégique. Le contrat d'animation, c'était d'engager une firme de consultants pour nous aider dans cette démarche de structuration avec des technologies qu'on n'a pas, de vote en ligne, avec des compilations directes mesure que les discussions se font. Et donner la priorisation pour être efficace et faire ça dans la même journée.
- PLQ, GK : C'est quoi l'état de la situation à la SPN? C'est quoi l'état actuel des routes? Les infrastructures datent.
- SPN, PB : Au niveau des infrastructures routières, en Eeyou-Istchee-Baie-James, là où il y a beaucoup d'exploration de MCS, la Société Plan Nord, avec la société de développement du plan Nord, sur la route Billy-Diamonds, on a investi des centaines de millions de dollars. Beaucoup d'investissements dans les infrastructures de télécommunication, tours cellulaires, fibre optique, Eeyou Istchee et Nunavik. Dans les infrastructures minières, la société ferroviaire et portuaire de Pointe-Nord à Sept-Îles, transborde, vide des trains et rempli des navires qui arrivent deux mines Lac Bloom de MFQ et Tacora Resources au Labrador, près de 16 Mt transigées au site. Il y a eu 315 M\$ par non seulement le gouvernement et la société, mais les partenaires privés également. Donc on est très fiers de cette participation. Programmes d'aide financière pour la formation de la main-d'œuvre dans le secteur minier. On prend ces opportunités pour le développement de la filière.
- PLQ, GK : Est-ce que vous êtes en lien avec Hydro-Québec parce que le réseau est saturé?
- SPN, PB : Nous n'avons pas de communications directes avec HQ, par contre, on travaille à soutenir les organisations de développement économique, développement économique Sept-Îles, Port-Cartier, la région de Baie-Comeau, où la question de l'approvisionnement en énergie est critique pour le développement de nouveaux projets économiques. Donc on essaie de soutenir les communautés nordiques en lien avec ces enjeux-là.
- PLQ, GK : C'est quoi votre priorité avec le Plan Nord?
- Ministre : On a adopté juste avant Noël le Plan Nordique avec de grands investissements, des retombées de plus de 2 G\$. Habiter le Nord, développement routier, accès avec l'internet. Investissements historiques économiques mais durables pour la vitalité avec de nombreux partenaires.

Mot de la fin de la ministre

- Ministre : La consultation a permis de montrer l'importance de faire ce développement minier de manière cohérente avec les autres secteurs. C'est important que le Québec demeure à l'avant-garde dans les pratiques minières, dans l'innovation minière. Les consultations qu'on a mené avec plus de 2000 personnes, ça démontre toute l'importance et la valeur que les Québécois apportent à nos minéraux. Dans ces consultations on a appris plusieurs choses. Mais notamment que les Québécois souhaitent qu'on développe nos minéraux avec les plus hauts standards, ce qu'on a déjà, avec des ajustements qui doivent être faits pour s'améliorer. On a annoncé qu'on travaillait sur un projet de loi sur les mines. Pour notamment mieux encadrer l'octroi des titres miniers. On a entendu beaucoup de choses lors de ces consultations et lors des tournées en lien avec les travaux à impacts. Donc d'adopter un règlement en lien avec les travaux à impacts, ça force un rapprochement plus rapide entre les promoteurs en exploration minière et les communautés locales pour s'assurer qu'on entende les

préoccupations, que le promoteur entende les préoccupations plus tôt et s'ajuster. Parce qu'on croit au développement économique des régions du Québec à travers les projets de mise en valeur de nos minéraux. Mais on souhaite le faire en harmonie avec les communautés locales et les Premières Nations. Cet exercice est historique et va permettre de revoir certaines choses, qui permet aussi d'avoir adopté un règlement qui va permettre ce rapprochement si nécessaire entre les communautés d'accueil et les promoteurs. Plusieurs promoteurs le font déjà, ont mis des choses en place. Mais d'ouvrir ce dialogue avec les citoyens, de faire cette consultation, ça a permis de rappeler l'importance que les minéraux ont pour le Québec. D'un point de vue économique. Le règlement sur les travaux à impacts est une avancée majeure pour le rapprochement. On veut harmoniser, une meilleure harmonie. La clef c'est d'avoir des espaces, de créer un dialogue. De faire des consultations en amont avant que le projet soit très avancé, ça évite les levées de boucliers. Ça permet d'entendre dès le départ quelles sont les préoccupations. Ce règlement-là il est adopté et va entrer en vigueur le 6 mai. Il permet d'être en action pour avoir une écoute et s'assurer d'avoir une écoute de la population locale. On a aussi travaillé pour mieux outiller les municipalités lorsqu'elles souhaitent désigner des TIAM. Lorsque la municipalité fait cet exercice, il y a un moratoire temporaire. On travaille ensemble, avec les orientations gouvernementales, quels territoires peuvent être soustraits de l'activité minière. Et ça c'est un processus de collaboration qui existe. On souhaitait outiller encore mieux. On voulait répondre aux demandes des communautés locales. On voulait aussi revoir les orientations gouvernementales en aménagement du territoire. Celles qui permettent de désigner certains territoires incompatibles à l'activité minière. On est en action pour améliorer les façons de faire. Je pense que les Québécois peuvent être fiers de ce qu'on a comme régime minier. Mais on veut aussi travailler à harmoniser les façons de faire et c'est ce à quoi je travaille avec ce projet de loi. Plusieurs éléments vont être travaillés dans le projet de loi, on pourra débattre lorsqu'il sera déposé. Mais il y a des éléments qu'il va aborder, notamment l'acceptabilité sociale, l'aménagement des usages, le processus d'octroi des claims miniers, on souhaite limiter la spéculation sur les titres, la valorisation des MCS, mettre en valeur le recyclage, améliorer nos processus environnementaux, mais aussi l'efficacité de l'octroi des permis. On veut s'assurer de demeurer efficaces dans l'octroi des permis.

RAPPEL DES RECOMMANDATIONS SOUMISES PAR LA COALITION QMM LORS DE LA CONSULTATION NATIONALE SUR L'ENCADREMENT MINIER (mai 2023)

Au printemps 2023, le MRNF a lancé une [consultation sur l'encadrement minier](#). Le 5 octobre 2023, au moment du dépôt du [Rapport des consultations](#), la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Madame Maïté Blanchette Vézina, s'est engagée à modifier la *Loi sur les mines* pour répondre aux demandes de la population. Des modifications législatives et réglementaires sont nécessaires dans d'autres instruments juridiques complémentaires. Aux dernières nouvelles, la rédaction du projet de loi visant à modifier la Loi sur les mines est toujours en cours. Sans pouvoir cibler de moment précis, son dépôt devrait suivre dans les prochains mois.

À défaut de pouvoir commenter le contenu du projet de loi, nous estimons pertinent de rappeler les 60 recommandations inscrites dans notre [mémoire](#) :

Harmonisation des activités sur le territoire, acceptabilité sociale et prévisibilité de

l'activité minière

1. [Modification législative] Rendre l'entièreté du régime minier conforme aux droits constitutionnels, internationaux et inhérents des onze nations autochtones qui occupent le Québec
2. [Modification législative] Abroger l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*
3. Instaurer un moratoire sur l'émission de tout nouveau claim jusqu'à la refonte du régime minier
4. [Modification législative] Élargir la portée du mécanisme des « Territoires incompatibles à l'activité minière » (TIAM) et ses critères d'application afin qu'autant les municipalités que les Nations autochtones puissent protéger l'ensemble des milieux sensibles de leur territoire, tels que des milieux touristiques, de villégiature, des parcs régionaux, des sites culturels, des territoires agricoles, de même que des lacs, des cours d'eau, des milieux humides, des eskers et des sources d'eau potable
5. [Modification législative] Élargir l'application de l'article 82 de la *Loi sur les mines* afin que Québec puisse suspendre et révoquer tout titre minier lors de conflits d'usages du territoire pour des fins « d'intérêt public », et non seulement « d'utilité publique » tel que défini actuellement, notamment pour la protection de l'environnement et le respect des droits des Autochtones.
6. [Modification législative] Intégrer les cibles internationales de protection du territoire dans la Loi sur les mines de manière contraignante, obligeant ainsi l'atteinte des objectifs de conservation de la biodiversité du territoire avec une représentativité dans toutes les provinces naturelles du Québec
7. [Modification législative] Renforcer le mécanisme des « Territoires incompatibles à l'activité minière » (TIAM) afin d'inclure la possibilité que tout territoire puisse être désigné comme tel, incluant les lieux faisant déjà l'objet de titres miniers
8. [Modification législative] Renforcer la protection des populations locales et des individus face aux risques de poursuites abusives intentées par des entreprises minières en réponse aux actions réalisées pour protéger l'environnement, les droits humains ou l'intérêt public
9. [Modification législative] Modifier les articles 65 et 235 de la Loi sur les mines afin d'obliger les détenteurs de claims miniers à informer les propriétaires et locataires de leurs droit de refuser les travaux d'exploration minière
10. Appuyer l'acceptabilité sociale sur le respect de l'autodétermination des peuples autochtones ainsi que sur la volonté des populations locales concernant l'aménagement et la protection de leur milieu de vie et de l'environnement
11. [Modification législative] Réformer le système minier de manière à renverser la préséance en faveur des décisions prises par les populations locales, tout en respectant les cibles nationales en matière de protection du territoire applicables pour chaque région
12. Classer la réduction à la source planifiée de l'empreinte minérale globale comme priorité des interventions de l'État dans le secteur minier
13. [Modification législative] Augmenter significativement les redevances et l'impôt des sociétés minières
14. [Modification législative] Assurer que les redevances minières servent à financer des projets et des programmes de diversification des économies locales dans le meilleur intérêt des générations futures des populations affectées par l'extraction des ressources minérales

Gouvernance et régime minier

15. Intervenir pour abolir les inégalités socio-économiques engendrées par la présence de l'industrie minière dans les populations locales (importants écarts de salaires, accès aux logements, diminution de l'offre des services publics et privés, etc.)
16. Obliger les sociétés minières à contribuer à un fonds régional dont l'attribution des fonds sera administrée par des membres des nations autochtones et de la société civile visées, suivant les priorités réelles du milieu, et non celles de l'entreprise
17. [Modification législative] Transférer les pouvoirs de la ministre des Ressources naturelles en matière d'environnement et d'aménagement du territoire à d'autres entités gouvernementales indépendantes de sa vocation économique, suivant la réelle nature des décisions devant être prises
18. [Modification législative] Encadrer le mécanisme de suspension et de retrait des titres miniers à travers une procédure d'application rapide, ouverte pour toute personne intéressée et dont les principes et les dispositions sont enchâssés législativement
19. [Modification législative] Retirer le pouvoir discrétionnaire de révoquer ou de suspendre des titres miniers des mains de la ministre des Ressources naturelles et le transférer minimalement au ministre de l'Environnement qui devra prioriser les impératifs sociaux en matière de respect des droits des Autochtones, d'aménagement du territoire et d'administration municipale
20. [Modification législative] Réformer le système minier afin de reconnaître aux instances décisionnelles locales la pleine capacité d'opérer la planification et l'aménagement intégré de leur territoire, incluant le droit de refuser les activités minières en tout ou en partie sur l'ensemble de leurs territoires
21. Empêcher les manoeuvres de spéculation minière qui enrayent les démarches de protection du territoire au même titre que celles de recherche des substances minérales
22. [Modification législative] Renforcer et resserrer drastiquement les conditions d'acquisition et de renouvellement des claims afin de s'assurer que l'octroi d'un titre minier ne contrevienne pas aux objectifs nationaux et locaux en matière d'aménagement et de protection du territoire
23. [Modification législative] Informer le public en amont de tout projet minier, avant l'attribution des droits d'exploration minière, suivant une procédure d'accès à l'information simple, claire et gratuite
24. [Modification réglementaire] Assujettir les travaux d'exploration minière à des consultations publiques préalables et indépendantes des promoteurs
25. [Modification législative] Assujettir tout projet d'exploitation minière ou d'augmentation des activités d'exploitation minière à des consultations publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
26. [Modification législative] Abolir l'autorégulation des compagnies minières
27. [Modification législative] Mettre en place un registre de la propriété des sociétés minières afin d'informer clairement le public sur les ramifications entre les filiales, les sociétés mères, les investisseurs et les actionnaires
28. [Modification législative] Interdire les publicités écoblanchissantes des sociétés minières

Encadrement de l'activité minière pour la protection de l'environnement et de la santé

29. [Modification réglementaire] Exiger que les firmes privées spécialisées dans les relations publiques déclarent publiquement, par écrit et au début de toute séance d'information sur un projet minier, leur lien contractuel avec les compagnies minières
30. [Modification législative] Garantir la protection du droit à la liberté d'expression du public de se prononcer sur les enjeux miniers en renforçant les mesures visant à empêcher les minières d'intimider et de lancer des poursuites-bâillons contre des instances

- décisionnelles ou des individus, en protégeant notamment les professionnels qui sont particulièrement exposés aux risques de plaintes déontologiques abusives
31. [Modification législative et réglementaire] Adopter un nouveau règlement environnemental afférent à la *Loi sur la qualité de l'environnement* propre au secteur minier, comme il en existe déjà pour d'autres secteurs industriels au Québec
 32. [Modification réglementaire] Interdire le déversement de déchets miniers dans tout lac, source d'eau potable et milieu à haute valeur écologique
 33. [Modification législative et réglementaire] Appliquer les meilleures normes existantes, appuyées sur la science et les savoirs traditionnels autochtones, visant la protection de l'eau, de l'air, de la biodiversité, du climat et de la santé humaine
 34. [Modification législative et réglementaire] Augmenter la fréquence des inspections des sites miniers par l'État et la sévérité des pénalités lorsque les entreprises contreviennent aux normes
 35. [Modification législative et réglementaire] Assujettir tout projet d'exploitation minière et d'augmentation de la capacité d'exploitation minière à la *Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement*
 36. [Modification réglementaire] Assujettir les travaux d'exploration minière à des évaluations environnementales
 37. [Modification législative] Interdire tout projet d'exploitation minière excluant l'absence de remblaiement des déchets miniers dans les fosses pour des motifs économiques
 38. [Modification législative] Contraindre le gouvernement à respecter et appliquer les avis émis par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec
 39. [Modification réglementaire] Soutenir financièrement la participation des Nations autochtones et de la société civile aux processus d'évaluation environnementale
 40. [Modification législative et réglementaire] Appliquer véritablement le principe pollueur-payeur dans l'ensemble du secteur minier
 41. [Modification législative et réglementaire] Transférer la totalité des pouvoirs et responsabilités de l'État en matière d'encadrement, de surveillance et de sanction des activités minières au ministère de l'Environnement
 42. [Modification réglementaire] Créer un fonds destiné à soutenir financièrement la réalisation d'étude de surveillance environnementale communautaire
 43. [Modification réglementaire] Assujettir le plan de restauration et de fermeture final à un mandat spécifique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
 44. Augmenter drastiquement les montants annuels attribués à la restauration des sites miniers à la charge de l'État

Retombées des activités minières

45. Prioriser les investissements publics dans le secteur de la restauration minière plutôt que dans l'exploration et l'exploitation minière
46. [Modification réglementaire] Encadrer de manière réglementaire le recours aux biotechnologies dans la restauration minière
47. Évaluer les bénéfices réels de l'industrie minière en comptabilisant les pertes liées aux externalités négatives des activités minières
48. [Modification législative et réglementaire] Rendre publiques les informations sur les impôts payés par les sociétés minières
49. Cesser de présenter l'exploitation des minéraux critiques et stratégiques comme une solution à la crise climatique
50. Prioriser les actions immédiates diminuant les émissions de gaz à effet de serre à la source de la crise climatique, comme mettre un terme à l'étalement urbain, diminuer les transports individuels - électrifiés ou non - et la surconsommation d'énergie

51. Adopter un plan de réduction progressif de l'exploration et de l'exploitation des minéraux qui ne sont pas inscrits sur la liste des minéraux critiques et stratégiques
52. Augmenter la circularité de l'économie pour réduire de moitié l'empreinte matérielle du Québec à 16,6 tonnes par personne et en faisant passer la circularité de l'économie québécoise de 3.5% à 15%
53. Adopter une cible de réduction de l'empreinte matérielle du Québec de 50% d'ici 2050, avec un plan et des cibles intérimaires à atteindre aux 5 ans
54. Prioriser les investissements dans le recyclage, la réutilisation et la circularité des minéraux, incluant les mines urbaines
55. Stopper les subventions publiques visant l'extraction des minéraux vierges
56. Augmenter significativement les coûts à la tonne de déchets miniers produits et volumes d'eau utilisés
57. Surtaxer les minéraux de luxe tels que l'or, l'argent, les diamants, etc.
58. Exiger des taux de récupération/recyclage des minéraux atteignant 95% d'ici 2030, incluant toutes les formes de batteries (modèle européen)
59. Adopter des cibles de réduction du nombre d'automobiles privées et prioriser des investissements massifs dans des transports collectifs accessibles, efficaces, abordables, voire gratuits
60. [Modification législative et réglementaire] Contraindre les usines de recyclage de métaux et minéraux à un cadre réglementaire conforme aux normes internationales les plus strictes en matière de protection de la santé publique et de l'environnement.